



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230323-172023-DE



## Séance du 23 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Date de convocation : 17 mars 2023

### Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Gilbert CHAZAL, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, N. BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Annick GAT,

### Pouvoirs :

JM POUWELS à Y. CAIRON  
D. Maire à D ; ANCEY  
P. POUDEVIGNE à P. VERHNES

### Absent excusé : Lydie AMEVETI

MEMBRES EN EXERCICE : 19  
MEMBRES PRESENTS : 15  
POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Marc MUSCAT

## **DEL 17-2023 : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M157,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de voirie Rue Pétrarque, - Rue du Félibrige, - Rue des écoles pour un montant prévisionnel de 500 000 euros TTC

Monsieur le Maire propose de créer une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements

### **AP : 500 000€TTC**

- ✓ CP 2023 : 400 000€ TTC
- ✓ CP2024 : 100 000€ TTC

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de rénovation thermique/énergétique/verdissement des cours de l'école « Les Javones » pour un montant prévisionnel de 756 000€ TTC

Monsieur le Maire propose, -de créer une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements ainsi qu'il suit

### **AP : 756 000€ TTC**

- ✓ CP 2023 / 75 000€ TTC
- ✓ CP 2024 / 681 000€ TTC

**DEL 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

**DEL 17-2023**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230323-172023-DE



Après oui Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE**

- a. - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation Du projet de voirie rue des écoles-traverse Félibrige- rue-Pétrarque pour un montant total de 500 000€TTC
  - b. - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation thermique/énergétique de l'école et verdissement des cours d'école pour un montant total de 756 000€TTC
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les écritures et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance  
Marc MUSCAT

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

**DEL 2023**